

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 juillet 2020

Apprentissage : la nouvelle aide à l'embauche profitera également aux alternants en master

A l'issue d'une commission mixte paritaire conclusive qui s'est réunie mardi 21 juillet 2020, le Parlement a adopté un troisième projet de loi de finances rectificative.

La commission a retenu plusieurs dispositifs dont l'extension de l'aide exceptionnelle aux entreprises pour le recrutement d'apprentis, en retenant en particulier qu'elle s'applique également pour les recrutements en master et équivalent (formations d'ingénieurs, formations de management, etc.), introduite par les sénateurs en séance publique en première lecture.

Alors que le dispositif initial s'arrêtait au niveau licence, l'accord trouvé entre les députés et les sénateurs, permet l'extension de l'aide exceptionnelle accordée aux entreprises pour l'embauche de tous les apprentis du CAP jusqu'au niveau master.

Cette extension de l'attribution de la prime exceptionnelle au bac+4 et bac+5 est une reconnaissance de la réussite de l'apprentissage aux plus hauts niveaux de formation et de qualification. C'est une véritable avancée pour la compétitivité des entreprises françaises, notamment des PME, qui aura un impact réel sur l'ouverture sociale dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

La Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des grandes écoles, l'Association Nationale des Apprentis de France, l'Association Nationale de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur, Syntec Conseil, Syntec Ingénierie et Syntec Numérique se félicitent de la prise en compte de leur revendication et saluent le soutien et l'engagement du Parlement en faveur de l'apprentissage.

CONTACTS PRESSE

- Pour l'ANAF : Aurélien CADIOU - Président - aurelien.cadiou@anaf.fr - 06 81 56 12 47
- Pour la CDEFI : smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34
- Pour la CGE : Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02
- Pour la CPU : Johanne.FERRY-DELY@cpu.fr - 06 07 53 06 66
- Pour Syntec Conseil : Esteban Mayan Torres - emayantorres@hopscotchcapital.fr - 01 41 34 20 20
- Pour Syntec-Ingénierie : Lauriane Ghnassia – l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr – 01 44 30 49 77
- Pour Syntec Numérique : 01 44 30 49 70
- Pour l'ANASUP : frederic.sauvage@formasup-npc.org

A propos de l'ANAF : www.anaf.fr

L'ANAF est le premier acteur associatif en France à s'investir dans la promotion de l'apprentissage, l'accompagnement des apprentis et la représentation des apprentis et alternants de France auprès des institutions. Elle compte 3500 adhérents et est reconnue d'intérêt général.

A propos de l'ANASUP : <https://anasup.fr/>

Créée en 2013, l'Association ANASUP a pour vocation de promouvoir et développer le modèle de réussite que constitue l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Elle est constituée de 45 CFA du Supérieur (Universités et Grandes Ecoles) et d'un large réseau d'entreprises et d'établissements de formation partenaires. Elle représente 55 000 apprentis du DUT aux Master et Diplômes d'ingénieur.

A propos de la CDEFI : www.cdefi.fr

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A propos de la CGE : www.cge.asso.fr

Créée en 1973, la CGE regroupe 229 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 229 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

A propos de la CPU : <http://www.cpu.fr>

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés.

A propos de Syntec Conseil : www.syntec-conseil.fr - <https://www.linkedin.com/company/syntec-conseil/> - @ConseilSyntec

Syntec Conseil est l'organisation professionnelle représentative des sociétés de conseil en France, qui comptent 120000 salariés et totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires . Elle rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la performance globale de leurs clients et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la Société.

A propos de Syntec Ingénierie www.syntec-ingenierie.fr / www.avenir-ingenierie.fr

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garanties des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.

A propos de Syntec Numérique : <https://syntec-numerique.fr/>

Syntec Numérique est l'organisation professionnelle des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies (ICT). Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur). Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 20 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters). Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la croissance du secteur et à la transformation numérique de notre pays à travers la promotion des nouveaux usages du numérique, le soutien à l'emploi et à la formation, l'accompagnement de ses adhérents dans leur développement et la défense des intérêts de la profession.